

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 80

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réglementation relative au fonctionnement du secteur ferroviaire français, bien qu'elle découle pour une large part de transpositions de directives européennes, ne peut-être adoptée par voie d'ordonnance, sans réel débat parlementaire.